|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE****ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ « ARTS »****ARTS PLASTIQUES** | Épreuve terminalePartie orale de l’épreuve : pratique et culture plastique | Une image contenant signe, arrêt, assis, sombre  Description générée automatiquement |
| **Session** | **2023** |
| **Candidat (NOM/Prénom)** |  |
| **Lycée d’origine** |  |
| **Un document de synthèse**, rédigé par le professeur, décrit sommairement en une page les étapes du travail de la classe et atteste de l’authenticité du projet présenté par le candidat |
| **Présentation d’un projet abouti** : Le **projet** abouti présenté est constitué, en fonction de la nature de la démarche, d'une ou plusieurs réalisations plastiques (dans ce cas, une sélection d'au maximum quatre) et d'un dossier qui le documente. Les réalisations plastiques présentées s'inscrivent, selon le choix du candidat, dans un ou plusieurs des grands types de pratiques définis par les programmes. Le jour de l'épreuve, elles doivent pouvoir être transportées et disposées par le candidat dans la salle d'examen sans aide extérieure ni dispositif particulier d'accrochage ou de présentation. Elles ne sont pas manipulées par le jury. |
| 1. |
| 2. |
| 3. |
| 4. |
| **Le dossier** documente le projet. Il comprend des éléments permettant de l'appréhender dans sa globalité comme dans sa dynamique. Par exemple : sélection d'esquisses, de réalisations préparatoires, de photographies pouvant restituer une vue d'ensemble, de traces des évolutions ou des orientations prises ; documents ou échantillons témoignant de certaines caractéristiques plastiques ou des processus de travail ; captations de mises en œuvre ou des monstrations qui, notamment, ne peuvent être apportées le jour de l'épreuve, etc. La forme et les données du dossier sont libres, dans la limite raisonnable de pouvoir être rassemblées et transportées dans un format du type « raisin » et de 5 cm d'épaisseur. |
| **Le carnet de travail** est obligatoirement apporté par le candidat le jour de l'épreuve. C'est un objet personnel qui témoigne de la diversité des projets et démarches, des réalisations abouties, inachevées ou en cours, des expériences, des rencontres et des références ayant pu jalonner l'ensemble de l'année de terminale et que l'élève a décidé de retenir ou de valoriser. La forme et les données matérielles du carnet de travail sont libres. |
| **Signature du professeur** | **Visa du Chef d’établissement** |
|  |  |
| <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Special2/MENE2001790N.htm?cid_bo=149136> |